

**Dossier de presse**

---

## Budget supplémentaire 2009 du conseil général de Loir-et-Cher

Le conseil général de Loir-et-Cher vote son budget supplémentaire (BS) 2009, lundi 15 et jeudi 18 juin. Au programme des deux journées de session, l'adoption du compte administratif 2008 et le vote du BS 2009. Un budget dynamique qui valorise l'attractivité du territoire, renforce des solidarités efficaces, promeut le développement écologique et la vie citoyenne dans notre département.

### **Le compte administratif 2008**

Le compte administratif 2008 s'établit à 368, 4 millions d'euros en recettes et 365 millions d'euros en dépenses. Le total des recettes de fonctionnement représente 295 M €, soit en augmentation de 6 M € par rapport aux prévisions. Un dynamisme des recettes qui s'explique par le versement de rôles complémentaires de fiscalité (+ 1,8 M €), par l'encaissement de droits de mutation supérieur au crédit inscrit (+ 1,5 M €) et par une régularisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) de 0,9 M €. L'excédent brut de clôture est de 3,27 millions d'euros et s'inscrit en recette nouvelle dans le budget supplémentaire. Les dépenses d'investissements s'établissent à près de 56 millions d'euros, dont 20 M € pour l'équipement et l'aide aux communes et aux associations et 36,4 M € investis directement par le conseil général. La dette est ramenée de 88 M € à 78,5 M € au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **→ Un taux de réalisation qui grimpe encore**

Le taux de réalisation des crédits d'investissements est de 93,9 % contre 91 % en 2007. Cela signifie que près de 94 % des crédits programmés pour les investissements sont effectivement utilisés. Ce taux passe à 98,2 % pour les investissements dont le conseil général est l'unique maître d'ouvrage, comme par exemple les collèges et les routes départementales. En 2007, ce taux s'élevait à 95,8 %. *« Le taux de réalisation des investissements de notre Département est extrêmement satisfaisant. Il signifie que pour 100 euros d'investissements programmés en début d'année, nous en dépensons effectivement 98 dans les travaux. Cela traduit l'efficacité et la rigueur de notre administration. »* Maurice Leroy

---

### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Fiche presse

### Le budget supplémentaire 2009

*« Le Loir-et-Cher est touché par la crise économique. Les foyers les plus modestes et les classes moyennes de notre département en ressentent les conséquences. La crise est donc aujourd'hui sociale. Pour notre collectivité, l'impact est direct. Chef de file de l'action sociale, le conseil général constate une augmentation importante du nombre de bénéficiaire du RMI. De 3 800 en début à 4 100 aujourd'hui. Nos dépenses en faveur des solidarités augmentent donc en conséquence. Parallèlement, nos recettes diminuent. Nous constatons par exemple une baisse des droits de mutation de 21,6 % depuis le début de l'année. Cette crise nous oblige donc à rendre la dépense publique plus efficace, à mieux orienter encore nos politiques pour répondre aux besoins des Loir-et-Chériens. »*

**Maurice Leroy**, président du conseil général de Loir-et-Cher

Le budget supplémentaire (BS), voté par l'Assemblée départementale du conseil général de Loir-et-Cher, s'équilibre en recettes et en dépenses à 47,6 millions d'euros, dont 47,3 au titre du budget principal. Hors reprise des résultats antérieurs d'investissements, le budget supplémentaire s'élève à 4,7 millions d'euros.

Ce budget supplémentaire, qui intègre les résultats de 2008, soit un excédent de 3,27 millions d'euros, est essentiellement composé d'ajustement de crédits par rapport aux inscriptions du budget primitif 2009. L'équilibre global du budget supplémentaire 2009 n'influe pas sur le niveau d'emprunts inscrits, 31,485 millions d'euros au BP 2009.

Inscription complémentaire de crédits, + 4,7 millions d'euros :

- dépenses de fonctionnement : + 3,6 M €
- dépenses d'investissement : + 1,1 M €

Les dépenses de fonctionnement sont abondées de 3,6 M €. Ces crédits vont permettre de couvrir des dépenses d'action sociale en particulier l'allocation insertion (+ 800 000 euros), et l'hébergement des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale (+ 500 000 euros).

En investissement, 600 000 euros sont inscrits pour réaliser des travaux de mise en sécurité dans les collèges de Vineuil (réfection du mur rideau du préau) et de Saint-Aignan-sur-Cher (remplacement du carrelage sur les parties décollées suite aux intempéries).

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

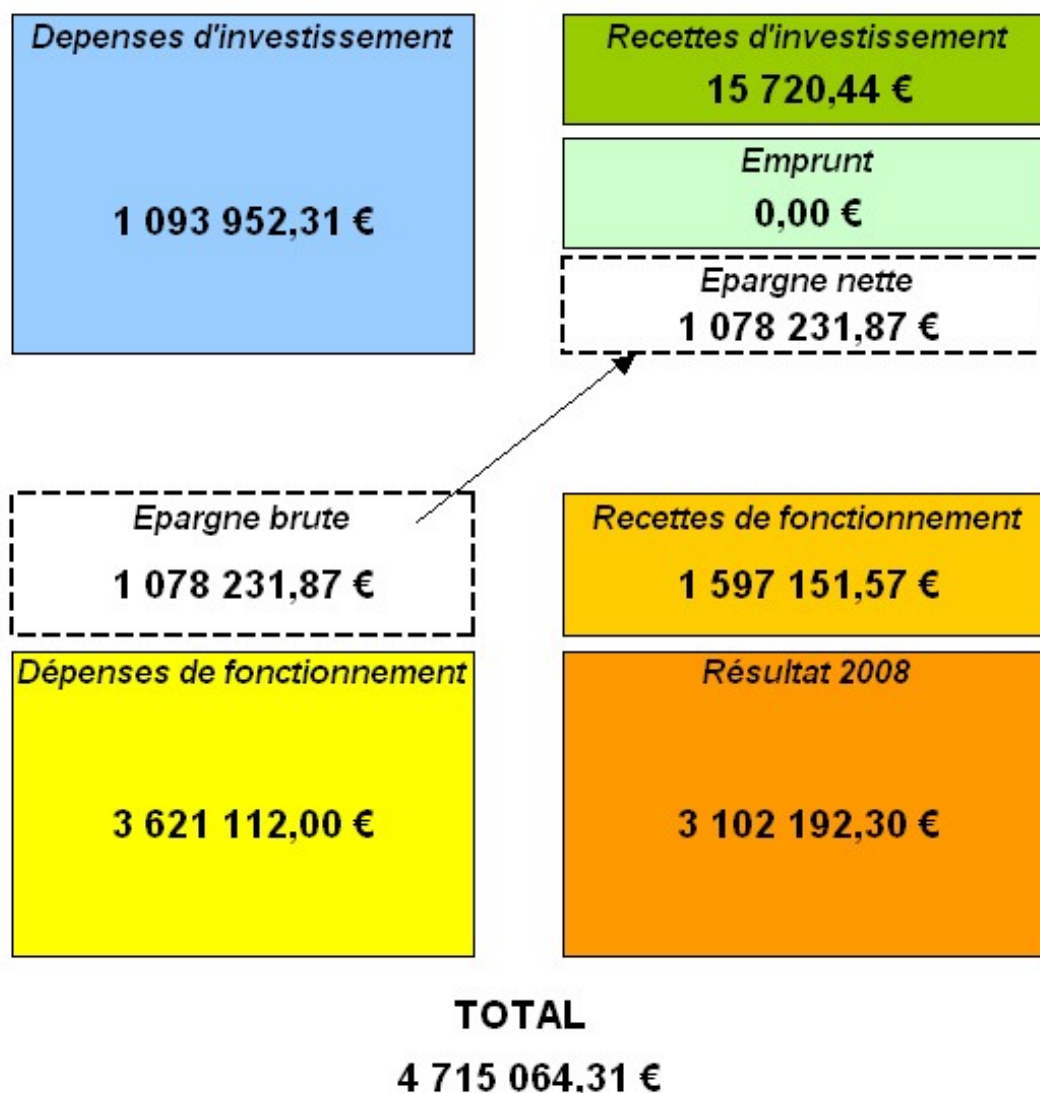
## Fiche presse

### L'équilibre du budget supplémentaire 2009

« Le contexte budgétaire actuel invite plus que jamais à la vigilance et au discernement. Parmi les dépenses de fonctionnement, ce budget prévoit 2,5 millions d'euros pour abonder le financement de nos politiques sociales. La section d'investissement augmente. Dans la continuité des exercices précédents, ces chiffres traduisent notre volonté de rééquilibrer notre effort d'investissement au profit de nos compétences directes. Je tiens toutefois à souligner que notre soutien aux communes, et autres partenaires, s'élève à 20 M €, soit 36 % de notre investissement global. »

Philippe Sartori, rapporteur général du budget

## Equilibre projet BS 2009



### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Fiche presse

### Les dossiers, en bref...

*...Territoire attractif, solidarités efficaces, développement écologique et vie citoyenne*

## Pour un territoire attractif

### - Développement de l'Internet haut débit pour tous

*« Mettre en place l'Internet haut débit sur tout le territoire départemental, c'est répondre à un réel enjeu d'aménagement du territoire, à la fois en termes de service à la population et d'accroissement de la compétitivité des entreprises. »*

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher.

Pour développer la couverture du territoire départemental en Internet haut débit, le conseil général finance, depuis 2008, des **Nœuds de raccordement d'abonnés Zone-d'ombre** (NRA-ZO). Cette technologie multiplie le débit du flux Internet dans des zones éloignées et 750 000 euros de crédits de paiement y sont consacrés en 2009.

Après le déploiement des infrastructures NRA-ZO, il restera environ 600 lignes inéligibles au raccordement à l'Internet haut débit. En raison des coûts, la desserte de ces foyers isolés ne peut être envisagée que par une solution satellitaire individuelle. *« Pour permettre à un maximum d'habitants du Loir-et-Cher de se raccorder au haut débit, le conseil général de Loir-et-Cher prendra en charge le coût de l'équipement satellitaire individuel »* précise Maurice Leroy. Le coût de cet équipement est d'environ 400 euros hors prestation de mise en service. Ainsi, le Département met-il en place une **« offre satellite »**, pendant une durée de deux ans, pour un budget de 150 000 euros. *« Notre collectivité plafonne son aide à hauteur de 400 euros pour aider chaque foyer à financer l'installation d'une connexion Internet satellitaire haut débit »* Patrice Martin-Lalande, vice-président du conseil général en charge des technologies de l'information et de la communication.

### - Téléphonie mobile, vers la fin des zones blanches

Huit nouveaux pylônes de téléphonie mobile seront installés en Loir-et-Cher pour résorber les zones blanches, c'est-à-dire les zones où les réseaux téléphoniques ne passent pas. Le conseil général finance quatre de ces pylônes sur les communes de Bauzy, Cellé, Chateaufieux et Courmemin. Les quatre autres sont financés par les opérateurs de téléphonies mobiles à Pray, Saint-Martin-des-Bois, Vallières-les-Grandes, Villedieu-le-Château. Le Département consacre 820 000 euros à cette opération.

---

### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

### **- Une nouvelle politique pour les équipements sportifs**

*« En matière d'équipements sportifs, le conseil général revoit sa politique d'aide aux communes et passe à une logique de projet pour favoriser la cohérence en matière d'aménagement du territoire. L'aide que nous apportons ne peut se limiter au financement des installations. Elle doit s'appuyer sur une réflexion globale notamment de l'impact de l'équipement par rapport à l'environnement. »*

Bernard Pillefer, conseiller général délégué au sport

En matière d'équipements sportifs, le Département poursuit 5 objectifs :

- satisfaire les besoins scolaires et associatifs
- soutenir les projets d'équipements sportifs attendus par la jeunesse
- construire des équipements sportifs de qualité, répondant aux normes
- optimiser l'utilisation des équipements sportifs
- prendre en compte la dimension environnementale des projets

→ Les aides du Département seront modulées selon un coefficient, qui prend en compte le potentiel fiscal par habitant.

### **Pour des solidarités efficaces : + 2,5 M € au BS**

#### **- Des crédits supplémentaires en faveur de l'insertion**

*« La crise n'est plus financière ou économique, aujourd'hui elle est avant tout sociale. De nombreuses familles sont touchées et le conseil général fait un effort supplémentaire de solidarité. »*

Monique Gibotteau, 2<sup>e</sup> vice-présidente du conseil général en charge des solidarités

Pour faire face à la hausse constatée du nombre de personnes en difficulté, le Département consacre 800 000 euros supplémentaires aux allocations en faveur de l'insertion et 110 000 euros pour les actions d'insertion.

#### **- Aider les personnes handicapées à vivre mieux**

Le conseil général accompagne les personnes handicapées au quotidien. L'objectif : améliorer leurs conditions de vie et développer leur autonomie. Ainsi, le Département consacre-t-il 150 000 euros supplémentaires pour accompagner la montée en puissance de la Prestation de compensation du handicap (PCH), 200 000 euros pour financer les frais d'hébergement en foyers.

---

#### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

200 000 euros supplémentaires sont également consacrés à l'Allocation personnalisée d'autonomie pour tenir compte de la tendance à la hausse du nombre d'allocataires. Enfin, 500 000 euros de plus sont programmés pour financer l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées dépendantes.

#### **- Favoriser le transport des élèves handicapés**

Le Département de Loir-et-Cher prend intégralement en charge les frais de transport des élèves handicapés. Afin de favoriser l'utilisation de véhicules familiaux, moins onéreux que celui d'un prestataire (taxi, véhicule sanitaire léger ou ambulance), le conseil général modifie les modalités de calcul du remboursement, jusqu'à maintenant fixées sur un tarif élaboré en 1984.

→ L'indemnité kilométrique est portée à 0,536 euros, ce qui correspond au barème fiscal d'un véhicule de 6 CV fiscaux. Elle s'applique pour tout type de véhicule, quelle que soit sa puissance fiscale. *« C'est une amélioration concrète pour la vie des élèves handicapés et de leurs familles. Jusqu'à aujourd'hui, une famille habitant à 20 km de l'établissement scolaire peut bénéficier d'un remboursement de 12,75 euros par jour. Avec notre nouveau barème, le remboursement pour cette famille atteint 21,44 euros par jour ».* Maurice Leroy.

## Pour un développement écologique et durable

#### **- Une mesure de compensation écologique**

Le site Pâtureau des Mâtines de Salbris sera placé sous gestion écologique du Conservatoire des sites de Loir-et-Cher. En effet, les impacts du projet de réaménagement du site GIAT avaient été évalués par un dossier d'incidences *Natura 2000*, en décembre 2004. Considérant les conclusions de cette étude, le Département met en place des mesures de compensation écologique.

Une parcelle nommée Pâtureau des Mâtines a été identifiée car elle comporte un étang d'intérêt biologique et une succession de milieux humides. Ainsi, le conseil général accorde-t-il une subvention de 52 100 euros au Conservatoire des sites pour qu'il puisse acquérir le site Pâtureau des Mâtines auprès de la Société d'équipement du Loir-et-Cher. Par ailleurs, une subvention supplémentaire de 7 500 euros est attribuée à cette association pour la restauration et l'entretien du site, dès 2009.

---

#### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Pour une vie citoyenne dynamique

### - Le conseil général Junior

« Comme chaque année, les conseillers généraux Junior ont présenté des projets de grande qualité. En mettant en œuvre l'une de ces actions, notre collectivité permet aux élèves de suivre le processus complet d'une décision « politique », depuis la conception jusqu'au vote. C'est une démarche citoyenne qui les intéressent beaucoup ».

André Boissonnet, vice-président du conseil général en charge de l'éducation

Réunis pour la cinquième édition du conseil général junior (Cg J), les 18 conseillers généraux juniors de l'année 2009 ont adopté le projet présenté par Anthony Lauron, conseiller général junior élu par la classe de 6<sup>e</sup>3 du collège Les Pressigny de Selles-sur-Cher. Il s'agit du projet intitulé : *Aidons l'association « Pour la vie »*.

Le conseil général de Loir-et-Cher prend acte de cette action émanant du Cg J et vote sa mise en œuvre dès l'année scolaire 2009/2010 en soutenant la mise en place de bornes de collecte de téléphones mobiles (dans les réfectoires ou bureaux de vie scolaire) et la mise en place d'actions de sensibilisation, notamment une campagne d'affichage.

---

### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)